



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

**2 octobre 2025**

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 2 octobre 2025 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

**Présents :** Marie-Claire BARCOUDAT, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

**Nombre de conseillers en exercice :** 9

**Quorum :** 5

**Présents :** 8

**Votants :** 8

Absents représentés :

Absent excusé : Jean BRANSIET

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire Barcoudat

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2025 ;
2. Présentation du service public de prévention et de gestion des déchets année 2024 ;
3. Délibération pour approbation du rapport de la CLECT : fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation ;
4. Approbation de la convention de déneigement 2026-2029 avec l'entreprise Florent TP ;
5. Délibération pour participation aux frais de scolarité à l'école privée Notre Dame de Lorette de Saint-Pal-De-Chalencon ;
6. Délibération pour signature d'un avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du service de portage de repas entre la commune d'Apinac et l'association ADMR d'Usson-En-Forez ;
7. Délibération sollicitation du fonds de concours Loire Forez Agglomération enveloppe n° 1 (achat cafetière, abattage haies et arbre) ;
8. Délibération sollicitation du fonds de concours Loire Forez Agglomération enveloppe n° 2 (achat goguet, épouseuse, débroussailleuse, taille haie, abattage haies et arbre) ;
9. Délibération sollicitation du fonds de concours Loire Forez Agglomération enveloppe n° 2 (achat chariot de ménage, robinet douchette cuisine salle des fêtes, vidéoprojecteur) ;
10. Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2026 ;
11. Délibération pour adhésion au service "protection sociale complémentaire – risque prévoyance" du CDG 42 ;
12. Délibération pour adhésion au service "protection sociale complémentaire - risque santé" du CDG 42 ;
13. Informations diverses.

## **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2025**

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 24 juillet 2025 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **2. Présentation du service public de prévention et de gestion des déchets année 2024**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2024 (disponible sur le site de Loire Forez Agglomération).

## **3. Approbation du rapport de la CLECT : fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation**

La CLECT s'est en effet réunie le 16 septembre 2025 pour retenir la méthode d'évaluation des charges et pour arrêter le montant de l'attribution de compensation des communes impactées par les transferts de charges, notamment le transfert de nouvelles charges de voirie de la part de certaines communes dont Apinac.

Les membres de la CLECT ont ainsi validé une méthode d'évaluation pour chacune des catégories de charges transférées en opérant une distinction entre :

- L'impact des transferts en fonctionnement (calcul d'une attribution de compensation de fonctionnement) ;
- L'impact des transferts en investissement (calcul d'une attribution de compensation d'investissement).

Il en ressort un montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2026 pour la commune d'Apinac qui s'établit de la manière suivante :

Montant de l'attribution de compensation (AC) avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2025	48 346.79€
<b>Impact des nouveaux transferts de charges en fonctionnement</b>	<b>2.53€</b>
Nouveau montant d'AC de fonctionnement (ACF) pour 2025 et les années suivantes	30 197.59€
<b>Impact des nouveaux transferts de charges en investissement</b>	<b>11.70€</b>
Nouveau montant d'AC d'investissement (ACI) pour 2025 et les années suivantes	18 140.03€
Pour information nouveau montant de l'AC globale (ACF + ACI) à compter de 2025	48 337.62€

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce transfert de charges.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **4. Convention de déneigement 2026-2029 avec l'entreprise Florent TP**

L'ensemble du déneigement est confié actuellement à l'entreprise Florent TP pour l'ensemble du réseau routier de la commune. La convention établie entre la commune et l'entreprise arrive à échéance le 08 décembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal

- de renouveler cette convention de déneigement avec l'entreprise FLORENT TP, à l'identique, pour la période 2025-2028.
- De l'approuver avec un tarif horaire de 75 € H.T. et d'autoriser madame la maire à la signer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5. Délibération pour participation aux frais de scolarité à l'école privée Notre Dame de Lorette de Saint-Pal-De-Chalencon**

Madame la maire rappelle au conseil municipal la convention passée le 29 novembre 2019 entre la commune d'Apinac et l'école Notre Dame de Lorette pour la participation au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur son territoire.

Le montant de cette indemnité est basé sur le coût de l'école publique d'Estivareilles, école de rattachement de la commune d'Apinac, soit 837.02 €.

Pour les enfants en garde alternée, la commune prend à sa charge la moitié du forfait.

Pour l'année 2024/2025 les frais de scolarité s'élèvent à 2 929.57 € (3.5 x 837.02 €). Il concerne quatre élèves dont un en garde alternée.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le montant de la participation financière à l'école Notre Dame de Lorette soit 2 929.57 € et d'autoriser madame la maire à émettre le mandat correspondant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. Avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du service de portage de repas entre la commune d'Apinac et l'association ADMR d'Usson-En-Forez**

Par délibération du 20 juillet 2018, la commune s'est engagée à verser chaque année une participation financière à l'association ADMR d'Usson-en-Forez pour son activité de portage de repas, et à revoir annuellement son montant par avenant. Pour mémoire, la participation demandée pour 2023 et 2024 était de 1,40 €/habitant. Pour 2025 la participation demandée est de 1,50 €/habitant.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention de portage de repas et de l'autoriser à verser la subvention correspondante soit 657 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Sollicitation du fonds de concours Loire Forez Agglomération enveloppe n° 1**

La commune d'Apinac souhaite acheter une cafetière. Ce projet étant éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°1 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien aux communes, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez Agglomération.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Solliciter un fonds de concours à Loire Forez Agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°1) en vue de participer au financement de l'achat d'une cafetière, à hauteur maximum de 37.65 €
- D'autoriser madame la maire à signer tout acte afférent à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Sollicitation du fonds de concours Loire Forez Agglomération enveloppe n° 2**

La commune d'Apinac souhaite acquérir du matériel complémentaire (benne multi service, taille haie, débroussailleuse, panneaux de signalisation, chariot ménage, robinet mitigeur professionnel et vidéoprojecteur). Ce projet étant éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°2 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien aux communes, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez Agglomération,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Solliciter un fonds de concours à Loire Forez Agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°2) en vue de participer au financement de l'achat de matériel : benne multi service, taille haie, débroussailleuse, panneaux de signalisation, chariot ménage, robinet mitigeur professionnel et vidéoprojecteur, à hauteur de 4 636 € maximum.
- Autoriser madame la maire à signer tout acte afférent à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **9. Subvention du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2026**

Délibération reportée

## **10. Adhésion au service "protection sociale complémentaire – risque prévoyance" du CDG 42**

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, madame la maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 42 et le groupement Relyens SPS / Intérieale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- de verser une participation financière de 17€ bruts par agent et par mois au lieu de 15€ actuellement ;
- d'autoriser madame la maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire – risque prévoyance du CDG42 selon les modalités définies ;
- d'autoriser madame la maire à signer tous les documents utiles ;
- d'approuver le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle de 25€ .

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **11. Adhésion au service "protection sociale complémentaire - risque santé" du CDG 42**

Les centres de gestion (CDG) se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « Santé » des agents.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT ;
- D'instituer une participation financière à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- D'approuver la convention d'adhésion au service Protection sociale complémentaire risque santé ;
- D'autoriser madame la maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire – risque santé du CDG42 ;
- D'autoriser madame la maire à signer tous les documents utiles ;
- D'approuver le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle de 25€.

## **12. Informations diverses.**

### **Vie des associations**

- L'inauguration de la maison Thézou se déroulera le 3 octobre
- Le repas de l'association Visa Verveine aura lieu le 11 octobre
- Le téléthon aura lieu le 22 novembre

### **Agenda :**

- La commémoration de la signature de l'armistice de 1918 aura lieu le 11 novembre à 11h
- Le repas annuel du CCAS aura lieu le dimanche 18 janvier 2026
- La cérémonie des voeux 2026 aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 à 10h30 à la salle des fêtes
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

Fin de la séance du conseil municipal à 21h 40

La maire,



Simone CHRISTIN-LAFOND

La secrétaire de séance,



Marie-Claire BARCOUDAT.

